

Lors du premier examen en 1975, de nombreux pays non dotés d'armes nucléaires se sont dit frustrés du fait que les puissances nucléaires n'avaient pas respecté leurs engagements aux termes de l'article VI. En 1980, ce sentiment avait fait place à l'hostilité, interdisant ainsi l'adoption d'une déclaration finale. D'aucuns en ont conclu à un échec de la Deuxième Conférence d'examen.

Comme peu de progrès ont été accomplis ces cinq dernières années dans le domaine du désarmement, nous pouvons être sûrs d'assister encore une fois à de vigoureux débats sur l'échec ressenti des superpuissances à s'acquitter de leur obligation de mettre un terme à la course aux armements. Comme en 1980, l'absence de progrès tangibles en ce qui concerne l'article VI risque d'empêcher tout accord sur d'autres questions relatives aux garanties et à la coopération nucléaire internationale.

* * *

L'Initiative de défense stratégique des États-Unis (IDS) est un élément nouveau dans le domaine du contrôle des armements. S'il est encore trop tôt pour rendre un jugement définitif sur la faisabilité technique ou la valeur stratégique de cette initiative, le Canada examine néanmoins attentivement le programme de l'IDS, compte tenu notamment du fait que les États-Unis l'ont invité à participer aux recherches. Dans sa déclaration du 21 janvier, le très honorable Joe Clark a indiqué que le développement et le déploiement dans l'espace de systèmes anti-missiles balistiques par les États-Unis ou l'Union soviétique transgresseraient les limites du Traité ABM de 1972 dans sa forme actuelle. "Cela [a-t-il ajouté,] pourrait avoir de sérieuses répercussions sur le contrôle des armements et exigerait donc de tous les intéressés qu'ils suivent la situation très attentivement."

En tant que ferme partisan du Traité de 1967 sur l'espace extra-atmosphérique, du Traité ABM de 1972 et des efforts permanents de la Conférence sur le désarmement en vue de poursuivre les discussions devant mener à la négociation d'un traité pour empêcher la militarisation de l'espace, le Canada évalue l'initiative de défense stratégique sous tous ses aspects. Le gouvernement a prouvé son désir de connaître pleinement toutes les ramifications de l'IDS par la nomination de M. Arthur Kroeger, qui est chargé d'examiner la nature et l'ampleur des recherches dans le cadre de cette initiative et, en particulier ses répercussions stratégiques, scientifiques et économiques. En outre, un comité mixte de la Chambre et du Sénat, chargé d'examiner